

TAEKWONDO

HAPKIDO VALVERT

PARTENARIAT

LE CLUB DE VALVERT - QUI SOMMES NOUS ?



Créé en 1996 par Maître Alain PIRODEAU :
6e Dan TKD - 3e Dan HPKD - Instructeur Fédéral - BEES 1 - DEJEPS
Responsable sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine

Le club compte actuellement plus de 240 licenciés tous niveaux confondus et un nombre croissant de ceintures noires.

1er club de taekwondo de la Vienne (86) et du Poitou-Charentes pour son nombre de licenciés, nous sommes labellisés 4 étoiles pour la quatrième fois par la FFTDA en récompense de notre engagement sur les compétitions, l'arbitrage, la formation et l'évolution de nos pratiquants.

Outre le taekwondo, notre club enseigne :

- **L'HAPKIDO** : Cet Art martial coréen comprend un grand panel de techniques dynamiques : Respiration, contrôle des articulations immobilisation, percussion pieds poings sur les points vitaux, projection et balayage, chute.
- **LE TAEK FIT** : Mélange de taekwondo et de fitness, avec initiation à la self défense
- **LA SELF DEFENSE** : Ce cours spécifique, est un condensé des meilleures techniques issues de l'Hapkido et du Ho Shin Soul (self défense enseignée dans les cours de taekwondo)

Les cours dispensés sur les communes de **Beaumont, Dissay, Naintré et Saint-Georges-lès-Baillargeaux** offrent différents créneaux permettant à chacun de trouver son rythme et de s'épanouir dans sa pratique.

Notre club a également une approche sportive du taekwondo en participant à de nombreuses compétitions combat ou technique. Depuis sa création, notre club a remporté de très nombreuses médailles dans les compétitions régionales, nationales et internationales.



태권도

LE TAEKWONDO

"LA VOIE DES PIEDS ET DES POINGS"

Originaire de Corée, cet art martial permet d'acquérir une force d'épanouissement et de cultiver un esprit d'ouverture.

Pratiquer le Taekwondo, c'est rechercher en permanence un équilibre personnel pour vivre en harmonie avec son environnement.

C'est aussi un sport moderne devenu sport olympique en 2000 aux jeux de Sydney.



L'histoire du Taekwondo moderne :

Le Taekwondo, l'avènement d'un art martial devenu sport olympique.



L'esprit du Taekwondo puise son énergie dans l'histoire de la Corée. Prise en état entre deux grandes puissances, la Chine et le Japon, la Corée a toujours réussi à survivre et s'imposer.

L'esprit et la volonté d'exister de son peuple se sont exprimés dans le mouvement de la noblesse coréenne, appelé « le Hwarang-do » ou « Chevalier de la fleur ». L'idéal de ce mouvement est fondé sur la recherche de la beauté, de l'harmonie et de l'épanouissement.

L'esprit du Taekwondo est l'expression des différences entre les pays asiatiques. Il dépasse l'idée d'un art martial statique fondé sur le sacrifice en opposition au Bushido japonais. Ce code des Samouraïs jurait fidélité et sacrifice de leur vie à leur seigneur ("Hara Kiri"). L'esprit du Taekwondo est une force d'épanouissement de l'individu, capable d'assimiler la tradition avec des idées modernes comme l'Esprit Olympique.



UN CODE D'HONNEUR fondé sur des valeurs historiques

L'histoire du Taekwondo est intimement liée à celle de la Corée. Au VI^e siècle, le mouvement «Hwarangdo», école de pensée réservée aux aristocrates, étudie les arts martiaux et le bouddhisme. Codifié dans les années cinquante en Corée, l'enseignement du Taekwondo s'inspire de ce mouvement. Le Taekwondo évolue sur des bases solides mêlant tradition et modernité.

Ces valeurs font la force de notre sport.

Fair-Play : "C'est accepter loyalement les règles"

Humilité : "C'est reconnaître ses limites et ses capacités en faisant preuve de modestie.

Loyauté : "C'est être fidèle à ses engagements, au respect des règles de l'honneur et à la probité.

Maîtrise de soi : "C'est savoir se dominer, contrôler ses émotions."

Persévérance : "C'est faire preuve d'opiniâtreté, de constance, de ténacité, d'acharnement."

Respect : "C'est accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Il consiste à ne pas vexer, blesser moralement une personne."

겸손 -충의 -자제력 -인내 - 존경

LE TAEKWONDO

« les formes de pratiques »

LE COMBAT

Activité d'opposition face à un adversaire en utilisant des techniques de pieds et de poings et de stratégies d'attaque et de défense. C'est la forme de pratique présentée aux Jeux Olympiques.

Le port des protections permet de pratiquer en toute sécurité.

Les compétitions de combat sont possibles dès 4 ans.

LES PROTECTIONS POUR LE COMBAT



LA TECHNIQUE TRADITIONNELLE : POOMSAE

Un poomsae est un combat codifié contre plusieurs adversaires imaginaires utilisant des mouvements et des positions de base : coup de pieds, coups de poings, blocages.

Pour prétendre passer la ceinture noire, il faut en connaître 8.

HO SHIN SOUL

Ensemble de techniques de self-défense : clefs, balayages, projection, contrôle articulaire. Il est utilisé contre des attaques ou des saisies. Le Ho Shin Soul complète la pratique du Taekwondo.



LE TAEK FIT

C'est un cocktail de taekwondo et de fitness en musique.

Il permet de libérer l'énergie, de maintenir de la forme physique, travail cardio et renforcement musculaire.

C'est ainsi un moyen de comprendre l'intérêt des techniques et d'accompagner progressivement les pratiquants



Notre présence dans la Vienne



BEAUMONT

DOJO
Rue Haute
86490 Beaumont



NAINTRE

Salle Léo Lagrange
Rue Gustave Courbet
86530 Naintré

DISSAY



Dojo - Salle Galipeau
Rue du Parc
86130 Dissay

ST GEORGES



Complexe sportif
Les Sablières
86130 Saint-Georges-lès-Baillargeaux

**4 salles
dans
la Vienne**



taekwondoalvert@outlook.fr
Maître Alain Pirodeau
06 19 02 90 05

Partenariat ou mécénat ?

Le sponsoring...

Engager une action de sponsoring, c'est permettre à notre club sportif de bénéficier d'une aide (financière, en matériel, etc.) pour lui permettre de financer son activité ou une action déterminée (partenaire d'une compétition importante par exemple). Par ce biais, votre entreprise pourra communiquer sur son activité, accroître sa notoriété et son image auprès des clients, améliorer sa visibilité pour gagner de nouveaux prospects, etc.

... une dépense déductible ?

Sur le plan strictement fiscal se pose la question de savoir si cette dépense viendra en diminution du résultat soumis à l'impôt sur les bénéfices. La réponse est, par principe, positive, dès lors que vous vous entourez des précautions toujours nécessaires dans ce domaine.

Oui, sous conditions...

L'aide versée constituera une charge admise en déduction sur le plan fiscal si elle est engagée **dans l'intérêt de l'entreprise** : cela suppose donc que votre entreprise retire de ce partenariat un avantage dans le cadre de l'exploitation, que ce soit en termes de communication pour l'entreprise (l'identification de l'entreprise – nom, logo, etc. – doit être mise en avant grâce à une présence sur notre site internet, notre page Facebook, nos vidéos ...), de notoriété, d'image, de retombées économiques, etc. Il est impératif que vous puissiez établir que la dépense engagée est en rapport avec l'avantage que vous en attendez : en d'autres termes, la dépense ne doit pas être manifestement excessive au regard de l'action parrainée.

Vous faites du mécénat ? Bénéficiez d'une réduction d'impôt...

Un don ?

Contrairement au sponsoring, le mécénat suppose le versement d'un don par votre entreprise au profit d'une association d'intérêt général, par principe à but non lucratif : il n'est plus question, ici, pour vous, de rechercher des moyens de communiquer et de faire de la publicité, puisque le mécénat suppose une absence complète de contrepartie, directe ou indirecte.

Quel type d'aide ?

Votre soutien pourra revêtir différentes formes. Il pourra, bien entendu, comme c'est souvent le cas, s'agir d'un versement en numéraire, mais votre aide pourra aussi consister en une mise à disposition de moyens techniques, une prise en charge d'une dépense au nom et pour le compte de l'association, une mise à disposition de personnel ...

Une réduction d'impôt !

Dans le cadre du mécénat, vous ne constaterez pas de charge déductible, mais vous bénéficierez d'une réduction d'impôt (pour autant que vous respectiez l'ensemble des conditions). Cette réduction d'impôt est égale à 60 % du versement réalisé (le montant du don est retenu dans la limite de 5 p. mille du chiffre d'affaires ou de 20 000 € si celle-ci est plus favorable). Elle s'impute directement sur le montant de l'impôt

Les supports de communication

Afin de mettre en avant votre entreprise, nous ferons la promotion de celle ci sur nos différents médias (logos, coordonnées etc ..)

Site internet

<https://www.taekwondoalvert.fr/>

Notre site internet est très visité et nous allons mettre en place une page spéciale partenaires sur laquelle votre entreprise sera mise en avant

facebook

Notre Page Facebook a 1000 « followers » en constante augmentation

Voir statistiques annuelle page suivante

Votre entreprise sera associée à nos grands événements



www.youtube.com/@TaekwondoValvert

En début d'année 2023, nous avons créé une chaîne YouTube et nous insérerons le logo de votre entreprise dans tous nos films.

TAEKWONDO-HAPKIDO VALVERT



Nos médias

facebook

Notre Page Facebook a 1000 « followers » en constante augmentation

Voir statistiques annuelle ci dessous

Couverture

Couverture Facebook ⓘ

+457%

15 282 ↑ 456.7



Nouveaux followers et J'aime

Nouvelles mentions J'aime de la Page Facebook ⓘ

+287%

433 ↑ 286.6



Visites

Visites de la Page ou du profil Facebook ⓘ

+360%

16 800 ↑ 359.9

